



CREULLY SUR SEULLES

**Nombre de conseillers**

Elus :	40
Présents :	27
Absents :	13
Procurations :	03
Votants :	30

**COMPTE-RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 janvier à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale de la commune déléguée de Saint Gabriel Brécy, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune nouvelle de Creully sur Seulles.

**Présents :** Thierry OZENNE, Maire. Franck DUROCHER (arrivé au point n°5 à 21h00), Yves JULIEN, Jean-Paul BÉRON, Maires délégués. Edmond GILOT Christine LEGUERN, Virginie SARTORIO, Katia OMONT, THOMAS Hubert, Jacky CARRÉ, Cyrille MAUDUIT, Geneviève SIRISER, Maires-adjoint. Patrick BARETTE, Yves BERNARD, Antoinette DUCLOS, Pascale DUCROCQ, Pierre FÉRAL, Gérard GARIAN, Nathalie GAUTIER, Dominique GILLES, Jean LEFRANCOIS, Thierry LEROY, Géraldine MARIE, Françoise MORVAN, Yolande PICARD, Patrick SENECAL, Claudine VANSTAEN.

**Procurations :** Alain COUZIN à Thierry OZENNE, Madeleine LAISNE à Claudine VANSTAEN, Régis LEFRANCOIS à Jean LEFRANCOIS.

**Absents :** Mélanie BEKAERT, Laurence COLLET, Lydie ETIENNE, Mathilde FAUCHIER-DELAUVIGNE, Christelle LE COADOU, Bernard LOUIS, Nicole MICHEL, Alexandre RAY Geoffrey RENOUF, Florent VAUVERT.

**Secrétaire :** Virginie SARTORIO

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, qui accepte à l'unanimité, d'ajouter de 2 points à l'ordre du jour :

- Plaquette séminaire Villiers le Sec
- Convention d'occupation du domaine public

**1) Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO**

**2) Compte-compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2019 approuvé à l'unanimité**

**3) Musée de la radio et 75<sup>e</sup> anniversaire**

Présentation du projet par Monsieur ADAMY et Monsieur AUDEGOND et distribution d'un dossier de promotion.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote une enveloppe de 50 000 € à inscrire au budget primitif 2019, et autorise le Maire à signer tous devis et tous autres documents relatifs aux projets du musée de la radio et du 75<sup>e</sup> anniversaire et à demander toutes subventions au titre du LEADER.

Monsieur le Maire présente les cinq dossiers :

- Conception d'un logo pour le musée de la radio : 1440 € TTC
- Création de panneaux sur la naissance et développement de la radio : 9 360 € TTC
- Création de panneaux libération de Villiers le Sec : 2 880 € TTC
- Création de panneaux libération de St Gabriel Brécy : 3 000 € TTC
- Réalisation d'un film documentaire sur l'intervention des reporters de la BBC : 9 192 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la Maire à effectuer les demandes de labellisation et d'accompagnement des évènements touristiques au conseil régional, et l'autorise à signer tous documents.

**4) Halle multi-raquettes**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une halle couverte multi raquettes de deux courts avec vestiaires, sur la parcelle cadastrée ZH 98, et expose la nécessité d'engager un cabinet géotechnique pour l'étude de sol. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis du 11 janvier 2019.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, désignent le cabinet FOUDOUEST de GRANVILLE et autorisent le Maire à signer le devis ainsi que tous autres documents relatifs aux études géotechniques.

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une halle couverte multi raquettes de deux courts avec vestiaires, sur la parcelle cadastrée ZH 98, et expose l'obligation pour le maître d'ouvrage, d'engager un coordonnateur SPS. La coordination sécurité protection de la santé vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs. À cet effet, le maître d'ouvrage désigne un coordonnateur SPS, dont les rôles, missions et responsabilités sont définis par le Code du travail.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le contrat de mission et d'honoraires. Après délibération, les membres du conseil municipal, désignent Monsieur Emmanuel BAGOT d'Avranches et autorisent le Maire à signer le contrat de mission et d'honoraires, ainsi que tous autres documents relatifs aux missions du coordonnateur SPS.

#### **5) Vélo route Seulles Terre et Mer** *Présentation de Yves JULIEN*

La communauté de communes demande à la commune de valider le tracé des circuits selon les cartes proposées. Monsieur JULIEN convoquera prochainement la commission environnement.

#### **6) Résidence la Baronnie**

Le Bail emphytéotique touchant à sa fin le 31 mars 2020, la société SEMINOR a décidé de ne pas le renouveler. Actuellement une quinzaine de personnes y résident. Monsieur le Maire a évoqué le sujet avec Monsieur JL Dupont. Plusieurs solutions s'offriraient à la commune, dont celle d'un site multigénérationnel.

#### **7) Loyers appartements de Villiers le Sec** *Présentation de Geneviève SIRISER*

##### **a) Réévaluation des appartements T3**

Vu le plafond des loyers relatifs aux prêts locatifs sociaux fixés par l'état à 7.78 €/m<sup>2</sup> pour la zone résidentielle C dans laquelle est située la commune de Creully sur Seulles ;

Vu que ces valeurs constituent des limites supérieures qui ne doivent pas être appliquées de manière automatique mais en tenant compte de la solvabilité des locataires et du marché locatif environnant ;

Le Maire expose que dans le contexte économique actuel, il est souhaitable de prendre des mesures favorisant le pouvoir d'achat des locataires de logements sociaux ;

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité (- 1 abstention) de réévaluer les loyers comme suit :

Appartements	M2	Loyers actuels	Loyers actualisés
2B rue de Bayeux	69.00 m2	563.94 €	500.00 €
2C rue de Bayeux	68.72 m2	563.94 €	500.00 €
2D rue de Bayeux	70.83 m2	569.85 €	500.00 €

Précise que l'application des nouveaux loyers sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2019, après accord des locataires actuels et autorise le Maire à signer un avenant aux baux de locations.

##### **b) Bail Desnos/Lefrançois appartement T4 2A rue de Bayeux-Villiers**

Vu la demande de logement social de Monsieur Lefrancois et Madame Desnos ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission logement transmis par mail ;

Vu le respect des critères d'attribution selon la grille votée en conseil municipal le 26 juin 2018 ;

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer ledit logement social à Monsieur LEFRANCOIS et Madame DESNOS, fixe le montant du loyer à 600 € hors charge et autorise le Maire à signer le bail de location.

#### **8) Protection incendie de St Gabriel Brécy**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée le projet d'implantation de trois réserve incendie, sur la commune déléguée de St Gabriel Brécy, à Creully sur Seulles, et expose le plan de financement prévisionnel. Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget primitif 2019.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident le plan de financement et les aménagements, et :

- autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'APCR à hauteur de 29.44 % soit 30 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention à l'Etat au titre de la DSIL / DETR à hauteur de 40 % soit 40 767.24 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- désignent le cabinet Cécile Clémence de Bazenville en tant que maître d'œuvre et autorisent le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et tous autres documents.

## 9) Ecuries du château

Vu la délibération du 28 février 2017 autorisant le Maire à entreprendre les études relatives à la réhabilitation des écuries.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne le cabinet DEELLES de Colombelles en tant que cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorise le Maire à signer tous documents relatifs aux études du projet de réhabilitation des écuries du château ;
- Adopte le programme 2019 relatif à l'aménagement d'une salle culturelle/de spectacle dans les anciennes écuries du château pour un montant estimatif de 727 541 € et autorise monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'avancement de ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL / DETR à hauteur de 16 % soit 120 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorise le Maire à demander une subvention Européenne au titre du LEADER à hauteur de 7 % soit 50 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention à la Région au titre du contrat de territoire régional à hauteur de 20 % soit 145 000 € et à signer tous documents s'y rapportant ;
- Autorisent Monsieur le Maire à demander une subvention au Département au titre du contrat de territoire départemental à hauteur de 30 % soit 221 000 € et à signer tous documents s'y rapportant.

## 10) Ecole de Creully

Suite à la décision du Conseil Municipal du 11 décembre dernier, l'Ecole de Creully portera le nom « Ecole Cecil Newton », l'assemblée accepte à l'unanimité de prendre en charge la création du logo ainsi que l'achat de la plaque pour un montant plafonné à 1500 € HT.

## 11) Convention de prêt de la salle polyvalente de St Gabriel Brécy avec l'Institut Lemonnier à titre gracieux

*Présentation Franck DUROCHER*

Vu l'avis défavorable de la commission de sécurité du 15 janvier 2019 relatif à l'utilisation de certaines salles de l'Institut Lemonnier, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de prêter la salle polyvalente à titre gracieux, à l'institut Lemonnier ;
- Autorise le Maire à signer une convention de prêt jusqu'au 31/12/2019, et précise que cette convention sera renouvelable tacitement chaque année ;
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches et signer tous documents nécessaires au reclassement d'ERP le cas échéant.

## 12) Subvention exceptionnelle à l'association Villiers mon patrimoine

L'association sollicite une subvention de 500€ pour l'achat d'un pupitre commémoratif dans le cimetière communal. Monsieur le Maire demande à l'assemblée un accord de principe, l'enveloppe des subventions sera votée durant le vote du budget primitif 2019, et sa répartition au conseil municipal suivant. Le Conseil accepte à l'unanimité.

## 13) Compte rendu des décisions financières relatives aux remboursements de frais de personnels 2018

Décisions du Maire prises en l'application de l'article L.2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Crédit pour dépenses imprévues est employé par le maire. A la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, le maire rend compte au conseil municipal, avec pièces justificatives à l'appui de l'emploi de ce crédit. Ces pièces demeurent annexées à la délibération. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget. »

***Les écritures ci-dessous avaient été budgétées au budget primitif 2018, il s'agit là de transferts de crédits.***

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit de 3 000 € pour le remboursement des frais de personnel du budget annexe assainissement de Creully (00202) vers le budget principal de Creully sur Seulles (00200), le Maire a décidé d'opérer au virement de crédit ci-dessous et de valider le transfert de 3 000 € du budget assainissement Creully 00202 vers le budget principal 00200.

022 Dépenses imprévues : - 3000 €	Chapitre 012 – Article 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement : +3 000 €
---	--

Budget assainissement Creully Article 6215 - 3 000 €	Budget principal Creully Article 70841 +3 000 €
--	---

\*\*\*\*\*

Le Maire a décidé de valider le transfert de 2 000 € du budget assainissement Villiers 00206 vers le budget principal 00200.:

Budget assainissement Villiers Article 6215 - 2 000 €	Budget principal Creully Article 70841 +2 000 €
---	---

\*\*\*\*\*

Considérant la nécessité de procéder à un virement de crédit de 12 000 € pour le remboursement des frais de personnel du budget annexe château de Creully (00204) vers le budget principal de Creully sur Seullles (00200), le Maire a décidé d'opérer au virement de crédit ci-dessous et de valider le transfert de 12 000 € du budget château 00204 vers le budget principal 00200.

Chapitre 65 – Article 658 Charges diverses de la gestion courante - 12 000 €	Chapitre 012 – Article 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement + 12 000 €
Budget château Article 6215 - 12 000 €	Budget principal Creully Article 70841 +12 000 €

#### 14) **Plaquette de présentation du séminaire de Villiers le Sec** *Présentation de Yves JULIEN*

Suite à de nombreuses demandes (particuliers, collectivités, instances...), il serait souhaitable de faire établir un document version papier et numérique, de présentation du séminaire (coût 1418 €). La commune se veut « facilitateur » dans la vente du bâtiment et souhaite faire connaître ce bâtiment remarquable. Un courrier sera envoyé à l'actuel propriétaire du séminaire pour l'informer de cette démarche. Le conseil municipal valide à l'unanimité le cabinet de communication Campagne de Com pour établir cette plaquette.

#### 15) **Convention d'occupation du domaine public communal**

Vu la demande de Monsieur BAUCHET relative à l'implantation de spots encastrés sur le domaine public sur une quarantaine de mètres ;

Vu l'avis favorable du service instructeur du Bessin pour la réalisation des travaux sous réserve d'obtenir l'accord du gestionnaire de voirie

Vu le souhait du conseil municipal de mettre en valeur l'édifice classé appartenant à Monsieur BAUCHET dans le but de valoriser le patrimoine situé sur la commune ;

Après délibération, le conseil municipal ;

- Décide d'établir une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux d'une durée de trois ans, renouvelable expressément ;
- Précise que les travaux et consommations électriques seront entièrement à la charge de Monsieur Christophe BAUCHET ;
- Précise que la responsabilité en cas d'accident sur le métrage linéaire défini à ladite convention sera à du ressort de Monsieur Christophe BAUCHET ;
- Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et tous autres documents s'y référant ;

#### 16) **Informations et questions diverses**

- Commission voirie le 1<sup>er</sup> février à 11 heures ;
- Commission CCAS le 15 février à 18h30 ;
- Réunion d'initiative locale Grand Débat National le 1<sup>er</sup> février 20h30 avec Pont Seullles (Elus volontaires : Cyrille, Christine, pascale, Geneviève, Yves JULIEN, Patrick, Virginie, Thierry) ;
- Prêt de la salle de Villiers le Sec à l'Ecole de Creully ;
- Compte rendu commission voirie STM ;
- Compte rendu commission déchets ménagers STM (dissolution SIDOM) ;
- Le terrain de la ZA ne sera probablement pas vendu à STM car un autre terrain est en vu à Martragny.